

GOUVERNEMENT WALLON

Les cabinets gonflés artificiellement

Selon le député écolo Stéphane Hazée, les cabinettards wallons sont plus nombreux. Même si, officiellement, ils sont moins.

● **Martial DUMONT**

Lors de son installation en juillet 2004, le gouvernement wallon s'était engagé à prendre une série de mesures d'économie au niveau des cabinets ministériels. Des mesures confirmées lors du conclave budgétaire.

Une tendance par ailleurs constante depuis 2004 : de 539 membres de cabinets sous la législature 1999-2004, on est passé à 506 la législature suivante, l'Olivier 2009-2014 étant passé à 399 équivalents temps plein.

Le gouvernement actuel devait, théoriquement, ne plus compter que sur 383 équivalents temps plein.

Mais, selon le député écolo Stéphane Hazée, à y regarder de plus près, le gouvernement PS-cdH s'est, au contraire, octroyé une marge de manœuvre confortable en termes d'effectifs des cabinets.

« L'arrêté du gouvernement wallon relatif aux cabinets des ministres du gouvernement wallon du 24 juillet 2014 modifie la situation du secrétariat du gouvernement par rapport à l'arrêté similaire du 17 juillet 2009 » explique le parlementaire vert. « Une phrase a été ajoutée précisant que pour le secrétariat du gouvernement, l'effectif multi-

plicateur de référence est de 11 ETP. En d'autres termes, alors que le secrétariat du gouvernement était, sous la précédente législature, inclus au sein du cabinet du ministre-président, il fait

aujourd'hui l'objet d'une enveloppe spécifique, portée à 11 équivalents temps plein. Dès lors, l'effectif total s'élèverait même à 394 ».

Une sorte d'externalisation du secrétariat du gouvernement qui permet donc d'augmenter artificiellement le nombre de collaborateurs.

Budget identique, personnel en augmentation

Toujours selon Stéphane Hazée, le même arrêté a fait l'objet d'une autre modification dont les conséquences sont importantes sur la masse du personnel de cabinet.

« Cet arrêté a supprimé toute limitation du nombre de membres de personnel, pour ne conserver qu'une limitation budgétaire » poursuit Hazée.

« Le cabinet d'un ministre peut comporter 41 membres du personnel, 55,5 pour un vice-président et 68,25 pour le ministre-président. L'arrêté de 2014 a

supprimé cette formulation pour mentionner que le plafond global des moyens de subsistance affectés aux rémunérations du personnel ».

Le gouvernement se base donc désormais sur un plafond de budget et non plus un plafond de personnes. En clair, tant que le budget est respecté, le gouvernement peut employer autant de cabinettards qu'il le souhaite.

Or, ajoute le député Écolo, on sait que de plus en plus de membres de cabinets sont détachés de l'administration. Qui, eux ne grèvent pas les budgets prévus.

Bref, l'effectif total ne s'élèverait pas à 394 mais pourrait être largement supérieur.

Et Stéphane Hazée d'appeler le ministre-président Magnette à plus de transparence sur toutes ces modifications « qui ne vont pas dans le sens des efforts imposés à l'ensemble des Wallons. » ■